

SÉANCE DU 7 AVRIL 2021 À 20 h 30

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 14, procurations : 3, votants : 17.

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois d'avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 29 mars 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Cristelle VEILLARD – Jean GALÉRA – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA (arrivé en cours de séance) – Cathy GARCIA EBOLI – Alberto DE SOUSA – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Julien LEPRÉ – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN (arrivée en cours de séance).

Absents ayant donné pouvoir : Magalie SURJUS a donné pouvoir à Cristelle VEILLARD
Véronique GRILLET a donné pouvoir à Hélène PERDRIELLE
Stéphane FICCA a donné pouvoir à Olivier LAURENT

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Romain GENESSEY – Stéphane IDÉ

Secrétaire pour la séance : Olivier LAURENT

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 18 mars 2021
- Délibérations
 - Taux des taxes communales
- Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 18 MARS 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Voté à la majorité (1 abstention).

Annie Rollandin et Jean-Paul Badia rejoignent la séance.

DÉLIBÉRATION N° 20210407-01

TAUX DES TAXES COMMUNALES (présenté par O. Laurent)

À partir de 2021, les communes ne votent plus de taux pour la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette suppression est compensée par l'intégration de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti (15,90 % en 2020) à la part communale de cette même taxe. Il est proposé au conseil de voter une stabilité des taux des taxes communales, ce qui se traduit par les taux suivants pour 2021 :

foncier bâti : 22,55 % (taux commune 2020) + 15,90 % (taux département 2020) = **38,45 %**

foncier non bâti : **41,52 %** (taux commune 2020)

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

ASSOCIATION « AU PRÉ DE JUSTIN » (présenté par H. Perdrille)

Des responsables de l'association « Au pré de Justin » ont été reçus en mairie. La rencontre, cordiale, a permis de clarifier les positions de chacun. L'association a demandé s'il serait possible de mettre en place une aire de retournement de bus, et de déplacer le panneau d'interdiction pour les bus au col de Bel Air.

Il est rappelé que la voirie n'est pas adaptée aux bus et aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. La position des panneaux d'interdiction ne semble pas poser de problème évident.

FORMATION CONCILIATION (présenté par J. Tissot)

La gendarmerie va proposer une formation de 4 heures sur la conciliation. La date n'est pas encore fixée. Un relevé des personnes intéressées est effectué.

MAISON TOCHON (présenté par C. Veillard)

Le permis de construire a été déposé (10 logements : 9 T2 < 50 m² + 1 T3 de 72 m²).

Jean-Paul Badia signale qu'il serait intéressant d'anticiper les questions de réseaux notamment en lien avec Enedis dont les délais de réaction peuvent être importants. De la même manière, des travaux sur une conduite d'eau sont prévus, il faudrait en profiter.

SISLS (présenté par J. Tissot)

Le vote du budget du SISLS (Syndicat Intercommunal de Sports et Loisirs de la Sévenne) aura lieu le jeudi 8 avril 2021. La situation est difficile. Les communes s'engagent financièrement pour 2021 (augmentation de 13 k€ pour Villette de Vienne par rapport à l'estimation prise en compte pour le vote du budget communal, de 6,5 k€ par rapport à la participation 2020). Une reprise de l'activité « piscine » par Vienne Condrieu Agglomération reste prévue pour 2022. Il est probable que la commune de Valencin se retire, quant à la commune de Saint Just Chaleysse, elle hésite encore.

Plusieurs points concernant directement la commune doivent être abordés : paniers de vestiaires neufs stockés à la maison Tochon qui doivent être déplacés en vue de la vente, herbe qui n'est pas tondue sur la pelouse de la piscine.

Annie Rollandin, vice-présidente du SISLS, et Jean-Paul Badia, également délégué de la commune auprès du syndicat, confirment les difficultés rencontrées dans l'élaboration du budget 2021.

Olivier Laurent rappelle que, dans une version du budget qu'il a pu consulter il y a quelques semaines, les recettes semblaient sur-évaluées, probablement parce que les recettes 2020 étaient « artificiellement » élevées du fait de retards de perception de recettes 2019. Il invite les délégués communaux à la plus grande prudence sur ce type de points à l'occasion du vote du budget du SISLS.

VESTIAIRE ÉCOLE (présenté par J. Lepré)

Le budget initialement prévu a été multiplié par 2, pour atteindre 70 k€. Le coût des matériaux a fortement augmenté depuis le début de l'année, mais il semble également que le budget initial n'avait pas intégré l'ensemble des opérations à mettre en œuvre.

FONCTIONNEMENT ÉCOLE (présenté par H. Perdrielle)

Suite aux annonces du président de la république, l'école est fermée. Un accueil des enfants des personnels prioritaires a été mis en place (5 enfants accueillis le mardi 6 avril). Les enseignants sont mobilisés (½ journée chacun). Un nouvel outil de désinfection a été acheté et présenté au personnel par Jean Galéra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.